comme des conditions de salut: Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé. Nul s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit, n'entrera dans le Royaume des cieux... Et l'Eglise, au concile de Trente, a jeté l'anathème contre ceux qui diraient que les sacrements de la Loi nouvelle ne sont pas nécessaires au salut... (session vii, canon 4). Le problème se pose donc de savoir comment et pourquoi, dans la religion fondée par Jésus, religion « en esprit et en vérité », les rites sacramentels

gardent une place et une raison d'être.

Après avoir énoncé ce problème, le défenseur de la thèse, M. l'abbé Puluhen, expliqua avec beaucoup de clarté que l'humanité présente, encore en marche vers Dieu, a besoin de rites sacramentels pour s'unir à celui qui l'introduira définitivement auprès de Dieu, le Christ Rédempteur. Ce qui impose le recours à de tels rites, c'est, au fond, la logique même de l'Incarnation. Mais on n'aurait pas parfaitement compris la place des sacrements dans la religion chrétienne, si l'on ne se souvenait que, selon la croyance traditionnelle définie au concile de Trente, ces sacrements, malgré leur caractère sensible, doivent être tenus pour authentiquement spirituels, du fait que, prolongeant jusqu'à nous, comme des canaux ou des instruments, les gestes sauveurs du Christ, ils contiennent et confèrent la grâce du Saint-Esprit.

Devant cette thèse néanmoins, des difficultés s'élevaient comme de soi : en asservissant l'homme à des rites matériels, est-ce qu'on ne le ramène pas à la condition des crovants de l'Ancien Testament? D'un autre côté, si, pour sauvegarder la valeur spirituelle de ces rites, on les considère comme objectivement efficaces et causes de grâce, ne va-t-on pas ruiner la prérogative absolue de l'œuvre rédemptrice et, comme dit saint Paul, rendre vaine la croix de Jésus? A ces difficultés, le défenseur répondit très justement. En se soumettant aux rites sacramentels, l'homme ne fait rien de plus que de se soumettre à l'influence du Verbe Incarné et de ses mystères, et cette soumission est déjà inscrite au cœur même de la foi au Dieu sauveur. Et si l'on attribue aux sacrements une vertu sanctifiante intrinsèque, il faut reconnaître que, par suite de leur nature symbolique et de leur rôle instrumental, ils n'ajoutent pas mais empruntent cette vertu au sacrifice du Christ. En sorte que la conception catholique des sacrements atteste encore, à sa manière, loin de la contredire, la marque distinctive de la Loi nouvelle : la présence de l'Esprit-Saint et sa diffusion dans les cœurs, au nom de Jésus crucifié et ressuscité.

Prenant la parole à la fin de la séance, Mgr le Recteur se plut à souligner l'intérêt toujours actuel de ces doctrines, et, traduisant le sentiment général des assistants, félicita les jeunes théologiens de leur ardeur à cultiver la science sacrée.

R. R.

BILLET DE LA SEMAINE

Le soir d'Emmaüs

Ils s'en allaient tous les deux, au jour tombant, sur le chemin de Jérusalem à Emmaüs. Mais dans leur âme, plus encore que sur les choses, montait l'ombre. Ces hommes, ces disciples, simples et droits, avaient vécu un rève magnifique. La douce et grande voix qui, un matin, appelait les pêcheurs du lac, puis, un autre matin, appelait